



ASSEMBLEE GENERALE 10 avril 2019

Membres présents

Collège 1 : Michaël Weber, président, Jean-Louis Joseph (président d'honneur), Philippe Gamen (1^{er} Vice président délégué), Philippe Andlauer (PNR Causse du Quercy), Gérard Arbor (PNR Chartreuse), Benoit Baranger (PNR Loire Anjou Touraine), Jean-Jacques Barreau (PNR Armorique), Céline Bavois Davril (PNR Ardennes), Xavier Beaussart (PNR Haut Languedoc), Eric Blot (PNR alpilles), Jean-Jacques Boussaingault (PNR Gâtinais français), Yvon Brunelle (PNR avesnois), Jean-Philippe Caumont (PNR Morvan), Severine Casasayas (PNR Pyrénées Catalanes), Lorraine Chenot (PNR Monts d'Ardèche), Kamel Chibli (PNR Pyrénées Ariégeoises), Bernard Clap (PNR Verdon), Olivier Claude (PNR Ballons des Vosges), Philippe Connan (PNR Millevaches en Limousin), Matthieu Cruège (PNR Pyrénées Ariégeoises), Nathalie D'acunto (PNR Lorraine), Véronique Delmas (PNR Forêt d'orient), Laurence Dervaux (PNR Boucles de la Seine Normande), Jean-Luc Desbois (PNR Massif des Bauges), Bernard Devic (PNR Narbonnaise en Méditerranée), Michel Diaz (PNR Narbonnaise en Méditerranée), Artur Fatela (PNR Chartreuse), Anne Franceschi (PNR Massif des Bauges), Jean-Philippe Gallet (PNR Verdon), Laure Galpin (PNR Luberon), Jean-Pierre Geib (PNR Caps et Marais d'opale), Sandrine Gardet (PNR Pilat), Elisabeth Gallien (PNR Préalpes d'Azur), Jean-Pierre Girod (PNR Boucles de la seine normande), Marc Giroud (PNR Vexin français), Alain Grappe (PNR Ballons des Vosges), Michel Gros (PNR Sainte Baume), Christian Grossan (PNR Queyras), Denis Guillemin (PNR Perche), Emmanuelle Guilmaut (PNR Gâtinais français), Benjamin Guislain (PNR Haut Jura), Rémy Hamant (PNR Lorraine), Olaf Holm (PNR Montagne de Reims), Rita Jacob (PNR Vosges du nord), Isabelle Heliot-Couronne (PNR Forêt d'orient), Agnes Lanthier (PNR Vexin français), David Lappartient (PNR Golfe du Morbihan), Renaud Lagrave (PNR Landes de Gascogne), Philippe Leleu (PNR Caps et Marais d'opale), Grégory Lelong (PNR Scarpe-Escaut), Célia Levinet (PNR Millevaches en limousin), Jean Mangion (PNR Alpilles), Catherine Marlas (PNR Causses du Quercy), François Marion (PNR Volcans d'Auvergne), Sylvain Mathieu (PNR Morvan), Eric Mele (PNR Préalpes d'Azur), Marie-Pierre Monier (PNR Baronnies provençales), Alexandre Noël (PNR Sainte Baume), Philippe Ospital (PNR Landes de Gascogne), Michèle Perez (PNR Pilat), Eric Provost (PNR Brière), Paul Raoult (PNR Avesnois), Dominique Santoni (PNR Luberon), Laurent Seguin (PNR Ballons des Vosges), Lionel Tardy (PNR Baronnies provençales), Claire Sonzogni (Caps et marais d'opale), Bernard Vauriac (PNR Périgord-Limousin), Grégoire Vallbona (PNR Pyrénées Catalanes), Yves Vandewalle (PNR Haute vallée de Chevreuse), Dominique Vergnaud (PNR Livradois-Forez), Daniel Vialelle (PNR Haut Languedoc), Régis Vianet (PNR Camargue), Paul Vitart (PNR Normandie-Maine), Isabelle Zarlenga (PNR Scarpe-Escaut), Aurélien Bazin (PNR Volcans d'auvergne),

Collège 2 : Sophie Bringuy (Région Pays de la Loire), Jordan Grosse-Cruciani (Région Grand Est), Emmanuel Mandon (Région Auvergne Rhône Alpes), Didier Péralta (Région Normandie), Joëlle Barat (Région Grand Est), Geneviève Barat (Région Nouvelle Aquitaine), Jacqueline Bouyac (Région Sud), André Crocq (Région Bretagne), Eliane Giraud (Région Auvergne Rhône Alpes), Kathy Wersinger (Région Occitanie)

Collège 3 :

Collège 4 : Gilles Benest (FNE), Loïc Bidault (FCEN), Odile Gauthier (Conservatoire du Littoral), Claudie Grossard (FFRP), Henri Faure (Amis des Parcs), Jean-Michel Bouillerot (FFCT)

Ont donné pouvoir :

Collège 1 : Jacques Adenot (PNR Vercors), Monique Cassé (PNR Golfe du Morbihan), Bruno Daval (PNR Brière), Arnaud David (PNR Aubrac), Dominique Escaron (PNR Chartreuse), Jacques Espitalier (PNR Verdon), Roger Gardes (PNR Volcans d'Auvergne), Christian Guirlinger (PNR Lorraine), Dominique Léveque (PNR Montagne de Reims), Patrice Marchand (PNR Oise Pays de France), Lydia Meignen (PNR Brière), Jean-Gabriel Nast (PNR Haut Jura), Jerome Orvain (PNR Millevaches en Limousin), Françoise Peron (PNR Armorique), Olivier Putot (PNR Vercors), Pascal Queniot (PNR Loire Anjou Touraine), Bernard Remise (PNR Aubrac), Patricia Saez (PNR Camargue), Philippe Sartre (PNR Landes de Gascogne), Pierre Schmelzle (PNR Pilat), André Valadier (PNR Aubrac), Françoise Vespa (PNR Haut Jura), Claude Wallendorf (PNR Ardennes), Roland Chassain (PNR Camargue), Corine Demotier Aroq (PNR Montagne de Reims), Maxime Verdier (PNR Causses du Quercy)

Collège 2 : Mounir Aarab (Région Auvergne Rhône Alpes)

Invités : Marc Joanny (PACA), Brice Rogir (Sofideec), Frédéric Girard (Région Auvergne Rhône Alpes), Cécile Levieil (MTES), Sandrine Creneau (MTES), Jean-Louis Thomas (ENRX), Max Barbier (CGET), Paul Delduc (DGALN), Carole Delga (Présidente région Occitanie), Sébastien Desanlis (projet de parc Baie de somme), Sophie Duval-Huwart (CGET), David Gobin (Région Bretagne), Jean-Paul Guerin (IPAMAC), Hélène Herschel (MTES), Lylia Le Goff (Docteur), Ken Reyna (Projet de Parc Mont Ventoux),

Equipe Fédération : Eric Brua, Sylvie Gauchet, Katy Monier, Léa Bouguyon, Stéphane Adam, Olivier André, Thierry Mougey, Anne Le Garrec, Nathalie Streib, Valérie Petel, Clémence Courret, Marie Cosse, Philippe Moutet, France Drugmant, Léa Chariol

Quorum : Avec 154 personnes présentes ou représentées, le quorum est atteint (les présidents de Parcs ont droit à deux voix et sont au nombre de 37)

Le Président salue les nouveaux présidents et directeurs de Parcs présents aujourd'hui :

Claude Aurias, président du Parc des Baronnies Provençales, représenté par **Marie-Pierre Monier**, sénatrice, membre du bureau du Parc.

Kamel Chibli, président du Parc des Pyrénées Ariégeoises

Céline Bavois Davril, directrice du Parc des Ardennes

Xavier Beaussart, directeur du Parc du Haut Languedoc

Jacques Bonniseau, directeur du Parc de la Haute Vallée de Chevreuse

Aurélien Bazin, directeur du Parc des Volcans d'Auvergne

Rita Jacob, directrice du Parc des Vosges du Nord

Une minute de silence a lieu en hommage à André Rouch.

1) Approbation du compte-rendu de l'Assemblée générale du 11 avril 2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2) Rapport moral 2018 du Président

Chers collègues, élus des Parcs,
Chers directrices et directeurs
Chers représentants des Régions,
Chers Partenaires,
Chers amis,

Comment ne pas ouvrir cette Assemblée générale sans rendre hommage à deux personnalités du réseau qui nous ont quitté en 2018. D'abord, Jean-Paul Fuchs le 17 avril 2018, il y a presque un an. Ancien député, il a été Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges et Président de la Fédération. Nous lui avons rendu hommage l'été dernier lors de notre conférence des Présidents et Directeurs. Je pense bien entendu à notre collègue et ami André Rouch qui nous a quitté brutalement le dernier jour de l'année 2018. Il a été Président du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises depuis sa création, membre du Bureau et Président de la commission marque. Les Parcs naturel régionaux sont des projets portés par des femmes et des hommes. Le départ de ces deux figures de notre réseau sont là pour nous le rappeler.

Mes chers collègues, l'année 2018 a été dense et riche en projets et en évènements pour notre réseau. Ça a été une année de Congrès. Le Parc naturel régional du Pilat nous a magnifiquement accueilli à Saint Etienne. Ce Congrès, point d'orgue de nos réflexions sur les relations villes campagnes, a réuni un peu moins de 800 congressistes pendant deux jours. La formule a été innovante à la fois sur la forme en proposant un Congrès resserré sur deux journées et sur le fond en mettant en valeur deux années de réflexions et de débats autour d'un thème fédérateur. Comment ne pas souligner, enfin, à quel point nous avons été visionnaires en mettant à l'honneur la question des fractures territoriales appelant à soutenir l'émergence de relations partenariales aux bénéfiques réciproques entre nos territoires. Les Parcs naturels régionaux ont démontré leurs savoir-faire et peuvent servir d'exemples.

Comme chaque année, la Fédération a été vigilante et pleinement mobilisée pour défendre les Parcs lors des propositions d'évolutions législatives. Nous avons, à cet égard, remporté une victoire importante en préservant le principe d'opposabilité entre nos chartes et les documents d'urbanisme dans la loi Elan. Nous comprenons la volonté de simplification, mais cette dernière ne doit pas se faire au détriment de la cohérence et du respect des projets de territoires. Nous avons souligné le risque de proposer une simplification en trompe l'œil. Ceux qui connaissent les Parcs savent qu'ils sont des facilitateurs. Qu'ils accompagnent en amont les collectivités qui les composent dans la prise en compte des ambitions de la charte.

Rappelons également le rapport CESE « Les parcs naturels régionaux : apports à l'aménagement et au développement durable des territoires et perspectives » adopté à une très large majorité le 9 octobre 2018. Ce travail approfondi témoigne du rôle majeur et de la

pertinence de notre outil. Je crois que nous pouvons remercier une fois de plus son rapporteur, Alain Feretti, ainsi que Jean-Louis Joseph qui œuvrent au sein de cette instance pour cette reconnaissance.

Cette année 2018 a une fois plus démontré l'importance d'entretenir des liens étroits avec les instances nationales et en premier lieu les parlementaires. Dans ce domaine nous pouvons encore progresser. Nous devons également progresser quant à la prise en compte des Parcs dans les dispositifs et les politiques nationales. Ainsi, et malgré une intervention tardive du Ministre Jacques Mézard, appelant l'association des Parcs à l'élaboration des contrats de ruralités, le bilan de l'action des Parcs et des modalités d'associations reste mitigé. C'est également le cas pour d'autres dispositifs comme les Contrats de transitions écologiques. Nous pourrions questionner le CGET à ce sujet cet après-midi lors de la table ronde.

Vous le savez, en parallèle de nos missions statutaires, nous avons lancé quelques grands chantiers. Il y a d'abord la réforme de nos structures de gestion. C'est un sujet socle et vital pour notre réseau. Nous avons pris le temps de la maturation. Les besoins et attentes ont été débattus et précisés à plusieurs reprises au sein du Bureau, du groupe des Directeurs. Nous avons abouti à une synthèse claire et ambitieuse de nos attentes qui a été approuvée à l'unanimité par le Bureau. Le travail est désormais dans les mains de François Benech, avocat et ancien directeur de Parc, à qui nous avons confié une mission juridique sur le sujet. Les Universités d'été dans les Causses du Quercy seront un moment important d'échange et de partage de ces propositions.

Il y a également le chantier ambitieux qui vise à faire des 53 Parcs naturels régionaux une destination touristique et à la commercialiser. Ce chantier a été lancé en 2018 suite à un débat du réseau. L'étude confiée au bureau d'étude ID tourisme confirme ce potentiel. Il nous invite également à innover concernant le positionnement de notre offre. La réussite du projet dépendra d'un positionnement marketing clair et ciblé. En l'ancrant sur ce que nous sommes, des territoires ruraux, durables, créatifs et innovants, nous pouvons proposer une offre touristique nouvelle et originale. Cette offre nationale peut parfaitement compléter les dynamiques locales et régionales. C'est un gros défi pour notre réseau, mais je crois qu'il s'inscrit dans l'air du temps.

L'année 2018 a également été marquée par l'entrée dans le réseau du 53^e Parc naturel régional, l'Aubrac. Bientôt c'est le Médoc qui devrait voir paraître son décret de classement. Vous le savez, la Fédération a un rôle important à jouer dans les procédures de création et de renouvellement des Parcs. Cette procédure qui a subi des évolutions importantes avec la loi Biodiversité et son décret d'application, s'applique désormais et il va falloir adapter nos méthodes. Je tiens à saluer ici le travail réalisé par le Ministère de l'Ecologie au travers de l'équipe d'Hélène Herschell concernant la parution de la circulaire sur les Parcs. Ce document, diffusé dans les services déconcentrés de l'Etat, est important. Nous avons gagné en clarté. Remercier également le Ministère pour le suivi des nombreux décrets de prorogations et de nouveaux périmètres issus de la loi biodiversité.

Cette année 2018 a également été marquée par un retour localement à plus de stabilité dans le partenariat avec les Régions. Il reste encore des Régions où les situations demeurent compliquées et difficiles sur le plan budgétaire. Néanmoins beaucoup de Régions ont fait aujourd'hui l'effort de produire une doctrine à l'attention de leurs Parcs. Je crois que cette démarche est importante et j'invite les quelques Régions qui ne l'ont pas encore fait à engager ce travail.

J'aimerais également adresser un message à leur attention : dans un contexte de forte attractivité vis-à-vis du label Parc, la Fédération sera très vigilante aux moyens alloués aux Parcs en création. Notre analyse tiendra compte de la situation des Parcs existants. Nous ne souhaitons pas des Parc à deux vitesses et nous n'accepterons pas que la création d'un nouveau Parc se fasse au détriment des Parcs existants.

Concernant notre Fédération, l'année 2018 a été marquée par le changement de direction, Eric Brua a succédé à Pierre Weick. L'année 2018 a vu l'organisation de 10 réunions institutionnelles (bureaux, conférence des présidents directeurs et AG). Les 9 commissions se sont réunies entre une et quatre fois dans l'année, pas moins 18 évènements nationaux (séminaires, journées thématiques) ont été organisés. C'est presque 2000 élus et techniciens des Parcs qui se sont réunis au moins une fois autour d'un évènement organisé par la Fédération en 2018.

Mes chers collègues, cette vitalité et ce dynamisme sont enviés des autres réseaux nationaux. C'est une force que nous devons préserver et cultiver.

En 2018, nous avons lancé plusieurs alertes nationales qui relataient l'urgence absolue d'accroître les efforts pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Nous avons consolidé nos liens avec les grandes têtes de réseaux, Réserves naturelles de France, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels et Rivages de France. Nous constituons ainsi une force de lobby et un réseau de gestionnaires qui pèsent dans le paysage institutionnel.

Dans ce contexte, comment ne pas évoquer la démission de Nicolas Hulot le 28 août 2018 ?

Fracture territoriales, fractures sociales, érosion de la biodiversité, changement climatique. L'année 2018 marquera l'histoire de notre Pays. Les nombreuses transitions auxquelles nous devons faire face, transitions écologique, énergétique, agricole, alimentaire, ne sont pas une option. Elles sont la voie, la seule voie qui s'offre désormais à nous. Il y a quelques années, les valeurs que nous portions, les expériences qui nous développons sur nos territoires étaient parfois perçues comme utopiques, comme un luxe. Aujourd'hui, forts de plus de 50 années d'expérience, les Parcs naturels régionaux peuvent et doivent montrer le chemin. Les transitions auxquelles nous devons faire face doivent se faire avec et au bénéfice des territoires ruraux de France. Le grand défi écologique de la France peut être le projet de la ruralité de demain. A condition qu'il en soit l'acteur principal. A cette condition, en s'appuyant sur les ressources et la formidable énergie que renferment ces territoires, cette transition peut constituer un nouveau ciment social.

Je vous remercie

<p>Le Président soumet au vote le rapport moral 2018 Le rapport moral est adopté à l'unanimité par les membres de l'Assemblée générale</p>
--

3) Présentation du bilan d'activités par Eric Brua, directeur Institutionnel

- 8 réunions de Bureau
- 9 engagements et/ou renouvellement de partenariats
- Contribution à la préparation de l'avis du CESE dans le cadre de la saisine sur la politique des Parcs

- Veille législative et réglementaire : contribution à la mise à jour de la Circulaire concernant les procédures de création ou de révision des chartes, loi Elan, loi de finances 2019

Communication, commission présidée par **Jean-Jacques Boussaingault**

- Grand pique-nique des Parcs
- Congrès des Parcs dans le Parc du Pilat
- Journée spéciale « Parcs » au Salon de l'Agriculture

Chartes et syndicats mixtes, commission présidée par **Philippe Gamen**

- Avis final sur le projet de Parc de l'Aubrac (53^e Parc)
- Visites de terrain dans 4 projets de Parcs (Rance Côte d'Emeraude, Mont Ventoux, Doubs horloger, Corbières Fenouillèdes)
- Réflexion sur l'évolution de la structure de gestion

Europe et international, commission présidée par **Dominique Levêque**

- Programme de coopération avec le Mexique
- Projet de coopération avec la Serbie
- Participation au comité de pilotage UICN France en charge de l'organisation du prochain congrès mondial de la Nature en 2020 à Marseille

Biodiversité et gestion de l'espace, commission présidée par **Michèle Perez**

- Plaquette sur le thème de la recherche dans les espaces naturels protégés
- Etat des lieux sur les actions en faveur des pollinisateurs
- Elaboration de deux dossiers de la revue « espaces naturels »

sur « les Espèces mal aimées » et « Santé et biodiversité »

Marque, commission présidée par **André Rouch**

- Opération « grand pique-nique des Parcs »
- 34 produits marqués
- Mise en place de partenariats avec les réseaux de distribution de produits bio et locaux

Economie et tourisme, commission présidée par **Catherine Marlas**

- Poursuite de l'opération expérimentale « Fabrique à projets »
- Appui à l'organisation du prix « innover à la campagne »
- Conclusions de la stratégie tourisme

Agriculture et forêt, commission présidée par **Bernard Devic**

- Appel à projet du Programme national pour l'alimentation
- Mise en place de la méthode Résolis
- Création d'une nouvelle chaire « innover dans les territoires et accompagner les transitions »
- Participation au forum international sur l'alimentation, eau et biens communs au Brésil
- Nouvelle convention cadre avec l'ONF

Urbanisme, paysage, climat, énergie, commission présidée par **Bernard Vauriac**

- Ateliers territoriaux « Hors les murs »
- Préparation voyage d'étude dans le Voralberg (Autriche)
- Université populaire du cadre de vie
- Pollution lumineuse

- Étude sur l'engagement des Parcs dans la démarche Ecoquartiers

Vie culturelle, social, et éducation, commission présidée par **Benoit Baranger**

- Nouvelle convention cadre avec le Ministère de la Culture
- Attribution de la Marque pour les prestations éducatives dans les Parcs

Marc Joanny : il faudrait parler plus des mobilités afin de rompre l'isolement des zones rurales. Il faut gérer la dimension « déplacement des gens » avec les autres dimensions ;

Le Président recommande aux commissions de réfléchir sur ces questions.

Philippe Moutet ajoute que cette question a beaucoup été traitée lors de réunions techniques, ce sera le thème 2019 pour le séminaire énergie climat. C'est un sujet qui monte en puissance dans le réseau.

David Lappartient revient sur les relations entre les Parcs et les EPCI pour qu'elles soient apaisées. Les communes sont parties prenantes dans les Parcs. Concernant les EPCI, ils sont parfois indifférents ou non pas compris ce qu'est un Parc. Un travail est à mener dans ce sens là.

Le Président est d'accord pour continuer à porter ce sujet et à améliorer les relations avec les EPCI.

Sandrine Gardet rappelle le prix obtenu par le congrès 2018 par France évènement congrès.

Jean-Pierre Girod demande comment faire avec les EPCI et Gemapi.

Le Président met l'accent sur le nouvel établissement public Parc en cours de réflexion et qui pourra peut-être stabiliser la place des uns et des autres.

Kamel Chibli demande ce que les Parcs peuvent faire pour être plus reconnus par les citoyens ? dans un contexte environnemental qui sert la cause des Parcs.

André Crocq pense que les Parcs ont une carte à jouer avec les Régions, ils sont reconnus sur les thèmes environnementaux.

4) Présentation du bilan financier 2018 présenté par Paul Raoult, vice président chargé des finances

Les comptes ont été arrêtés par le Bureau de la Fédération du 1^{er} mars.

Je remercie en particulier les Parcs, les Régions, le ministère en charge de l'environnement et tous nos partenaires de nous avoir fait confiance.

Les charges 2018 s'élèvent à 2 564 068 € et les produits à 2 610 895 €.

La réalisation par rapport au budget prévisionnel est de 96% (pm 2 720 000 €).

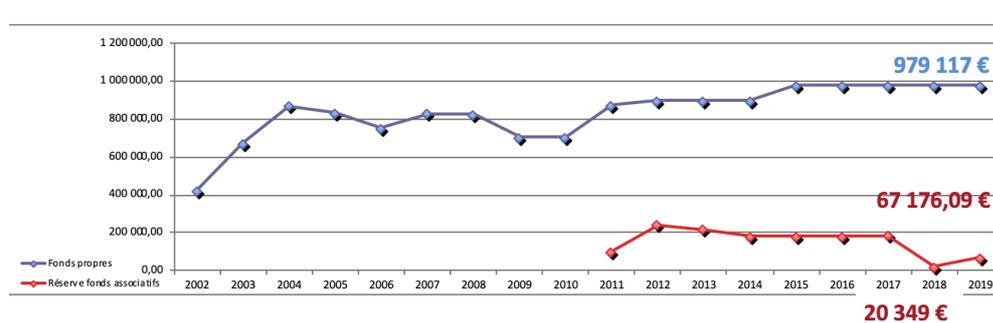
1. Le résultat de l'exercice est positif de 46 827 €.

Il est lié à des reprises de provisions, ainsi qu'au départ de deux salariés, qui ont compensé la réduction de certaines subventions. Il reste très conjoncturel.

Les engagements liés aux partenariats financiers ont été réalisés conformément à notre prévisionnel.

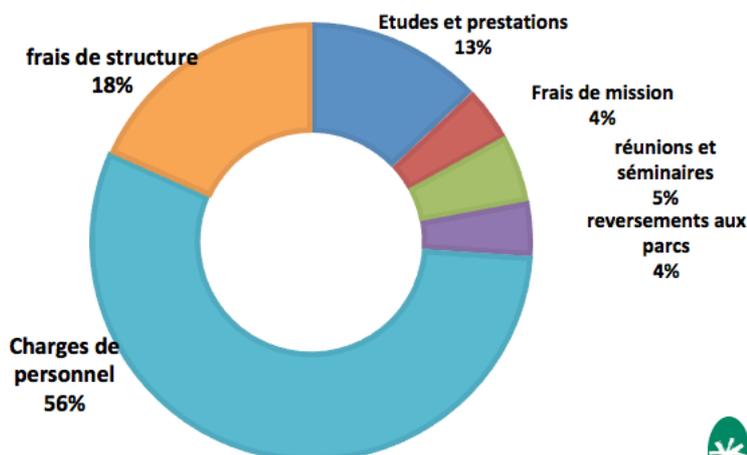
Les **réserves pour projets associatifs** sont passées l'an dernier à 20 349 € sur décision de l'Assemblée générale, de manière à financer les actions engagées en 2017 sur les 50 ans. Avec le résultat 2018 ces réserves pourraient être portées à **67 176,09 €** ce qui permettrait de renforcer en 2019 la mise en place de notre stratégie tourisme, notre lobbying parlementaire et aussi faire face à d'éventuel désengagements de certains financeurs.

Les **fonds propres** de la Fédération d'un montant de **979 117 €** sont inchangés, et sont l'équivalent à 3 à 4 mois de trésorerie. Ils nous permettent d'engager l'activité de la Fédération sans recourir à l'emprunt.



2. Les dépenses sont de 2 564 068 €

Les dépenses
2 564 068 €



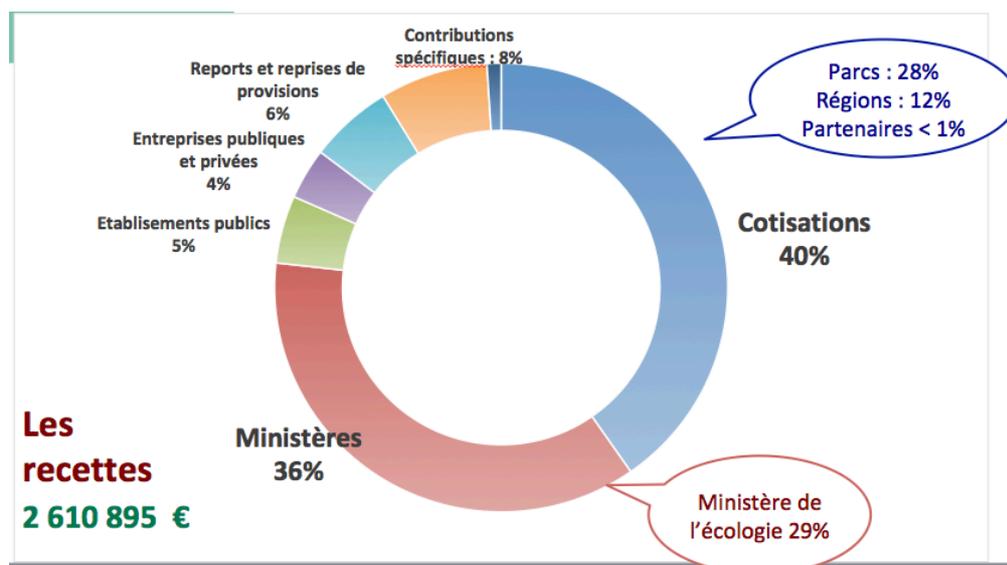
Les **salaires, taxes et charges sociales** sont le secteur le plus important. Elles sont en plus élevées en 2018 étant donné un départ à la retraite.

Viennent ensuite les dépenses en **études et éditions**, les frais de **réunions et séminaires** pour 117 000 €, les **frais de mission** pour 88 000 €.

Les **dépenses de fonctionnement** sont en légère baisse du fait de certains postes assurances, affranchissement, fournitures de bureau et téléphone.

Les actions non terminées en 2018 et reportées sur 2019 représentent un peu moins de 100 000 € soit un volume légèrement inférieur à celui de 2017.

3. Les recettes sont de 2 610 895 €



Les **cotisations** des trois collèges de la Fédération : Parcs, Régions et Partenaires représentent 1 041 000 €.

Les **subventions publiques** sont sensiblement équivalentes avec 1 067 197 €. Elles regroupent les subventions des ministères (Ecologie, Agriculture, Affaires étrangères, Culture, Cohésion des territoires et Commissariat général à l'égalité des territoires), et des établissements publics de l'Etat (Caisse des dépôts et consignation, Agence française de développement, ONF, CNFPT). C'est un montant en baisse de 77 500 € par rapport à 2017.

Les **financements privés** avec RTE, GRTgaz, le groupe la Poste et EDF sont en baisse malgré l'arrivée d'un nouveau partenaire.

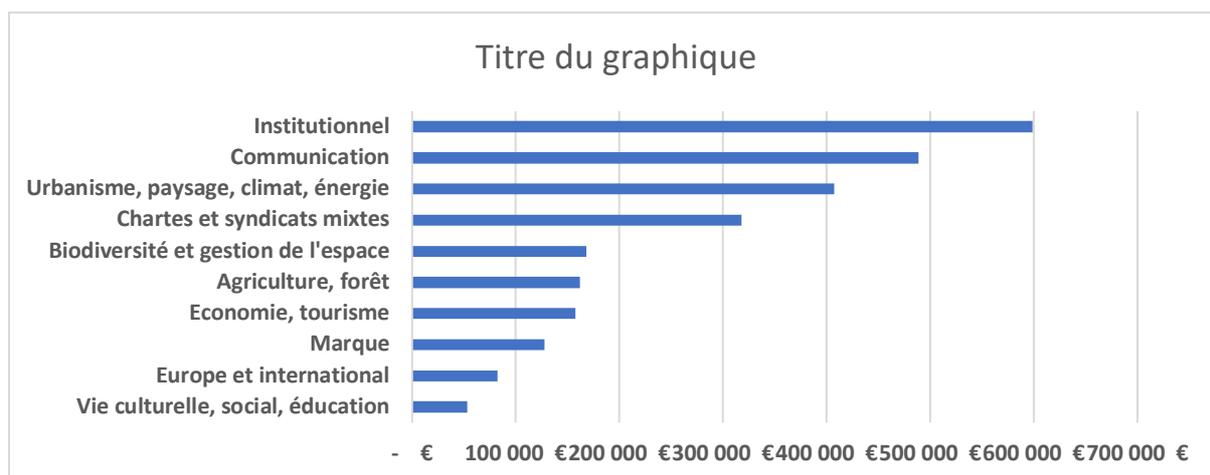
4. Le budget par domaine d'activité

Les postes les plus importants sont l'activité institutionnelle et la communication.

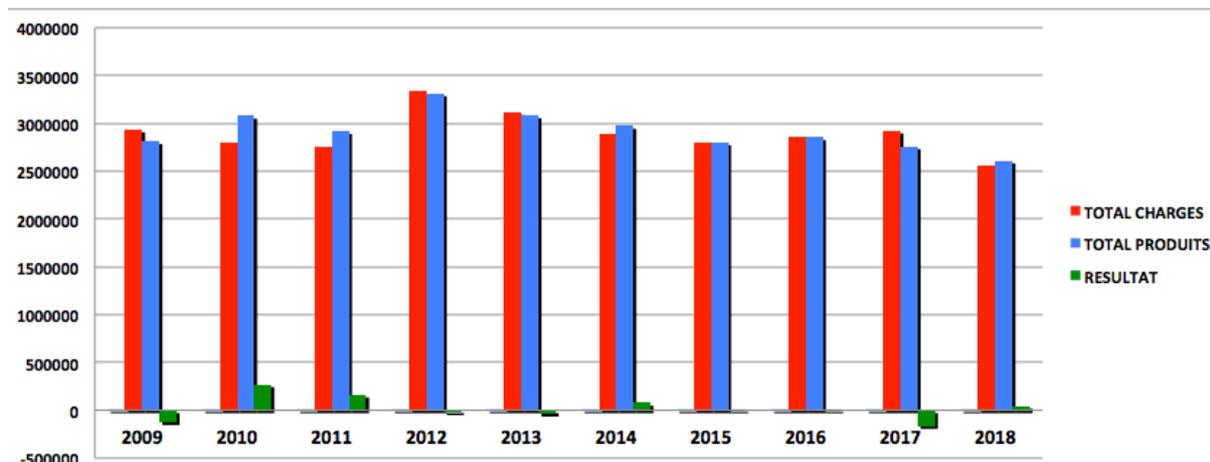
Viennent ensuite l'urbanisme, le paysage, le climat et énergie, puis l'accompagnement sur les chartes et les syndicats mixtes.

La biodiversité, la marque « Valeurs Parc naturel régional », l'économie et le tourisme, l'agriculture la forêt, représentent chacun 7%.

Viennent enfin l'Europe et l'international et l'action culturelle et l'éducation pour 2%



En synthèse voici une vue de l'évolution du compte de résultat depuis 10 ans.



5) Présentation du rapport aux comptes de l'exercice 2018 et du rapport spécial par Brice Rogir, Commissaire aux comptes

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Rapport spécial

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Rémunérations versées aux membres du Bureau :

Objet : rémunérations versées aux membres du Bureau par votre association soumise au rapport de l'article L.612-5 du Code de commerce et également à celui de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts.

Personnes concernées :

- M. Michaël Weber, président de votre Association

Effet

La rémunération brute allouée au Président de votre association, pour l'exercice 2018, au titre de l'article 261 paragraphe 7-1°-d du Code général des impôts s'élève à 28.893,72 euros.

Le Président soumet au vote les comptes 2018
L'Assemblée générale approuve les comptes 2018 à l'unanimité

Le Président propose d'affecter le résultat 2018 de 46 827,12 € à la réserve pour projets associatifs.

Cette réserve sera portée à 67 176,09 € (46 827,12 + 20 348,97€)

Cette réserve sera affectée à :

- la mise en place de la stratégie nationale tourisme
- le renforcement du lobbying parlementaire
- la consolidation du programme d'activité en cas de désengagements de certains financeurs.

L'Assemblée générale approuve l'affectation du résultat 2018 à l'unanimité

6) Modification de la dénomination de la commission Agriculture

Cette commission s'appellerait Agriculture, alimentation et forêt

Bernard Devic rappelle que cette commission était une sous commission. La nouvelle PAC devrait annoncer plusieurs choses et provoquer des débats. Les Parcs sont plus écoutés, il faut continuer à travailler dans cette perspective. Dans la désignation de la commission, agriculture et alimentation sont cohérents.

Sylvain Mathieu prend la parole pour demander de scinder la commission en deux, agriculture et alimentation d'un côté et forêt de l'autre. Il demande qu'une commission Forêt soit créée.

Le Président est d'accord avec cette proposition et la soumet au vote.

L'assemblée générale approuve la nouvelle dénomination de la commission Agriculture et alimentation et la création de la commission Forêt à l'unanimité.

7) Désignation d'un représentant du collège 1 (Parcs) au Bureau

Le Président propose **Michel Gros**, président du Parc de la Sainte Baume pour siéger au Bureau.

L'Assemblée générale approuve cette désignation à l'unanimité

8) Modification du règlement intérieur : mise en place d'une commission des appels d'offre, par Michaël Weber, président

Suite à la qualification de la Fédération en tant que pouvoir adjudicateur, le Bureau a proposé la **mise en place d'une Commission des appels d'offres** adossée à la Commission des Affaires générales des finances et du personnel. La Fédération doit modifier à cet effet son Règlement intérieur.

Rappel des textes

Les textes de droit français (CGCT art. L.1414-2 et L.1411-5) ne précisent pas les obligations de constitution d'une Commission d'appel d'offres pour les associations qualifiées de pouvoir adjudicateur.

Afin de garantir les principes de la commande publique - liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, et transparence des procédures - la Fédération propose de transposer l'essentiel des règles définies par les textes pour les collectivités dans sa commission des appels d'offres.

Textes de référence :

- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Articles L.1411-5, 1414-2 à 1414-5 du code général des collectivités territoriales

➤ **Introduction d'un article 4.4 au RI : Commission des Appels d'Offre**

Article 4.4 : Commission des Appels d'Offre

La Commission des affaires générales, des finances et du personnel, se réunit en qualité de Commission des Appels d'Offres afin de garantir le respect des principes de la commande publique : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, et transparence des procédures.

La Commission d'Appel d'Offres est l'organe compétent pour attribuer les marchés dont la valeur est égale ou supérieure aux seuils soumis à une procédure formalisée.

En deçà de ce seuil, elle s'assurera du respect des procédures adaptées dont elle déterminera les conditions.

Elle est composée du Président de la Fédération, des 4 Présidents et du Directeur désignés par le Bureau de la Fédération pour siéger dans la Commission des affaires générales. Ces 6 membres ont voix délibérative. Le quorum est atteint lorsque la moitié des membres ayant voix délibérative est présente. Cette composition est renouvelée en même temps que la Commission des affaires générales.

Le directeur et la secrétaire générale assistent aux réunions, avec voix consultative. Peuvent également participer à cette commission en raison de leur compétence en lien avec l'objet de la consultation, d'autres élus ou des salariés de la Fédération (président ou vice-président de la Commission, chargés de mission par exemple). Ces membres ont voix consultative.

Lorsque les membres de la commission ont un intérêt dans le marché examiné, ils ne peuvent participer à la décision sur le marché.

La Commission des Appels d'offre est présidée par le Président, qui peut déléguer cette fonction au premier vice-président ou au trésorier. Elle se réunit toutes les fois que le président le juge nécessaire, en fonction de la quantité et de l'importance des marchés publics à attribuer. La réunion peut être organisée à distance : téléconférence ou visioconférence. Un procès-verbal est établi à l'issue de chaque réunion.

Les rapports d'analyse concernant chaque marché sont mis à disposition des membres de la commission qui peuvent le consulter sur place. Le contenu des échanges et informations données pendant les réunions est strictement confidentiel. A cet effet notamment, les rapports d'analyse des offres ne doivent pas être communiqués.

**Le Président soumet au vote la modification du règlement intérieur avec l'ajout d'un article 4.4 au RI sur la Commission des Appels d'Offre.
L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la modification du règlement intérieur ;**

9) Adoption du programme d'activités 2019 présenté par Eric Brua, directeur

Institutionnel/Communication/International

- Animation des instances
- Veille juridique et législative
- Chartes : suivi, appui-conseils, avis, méthodes d'évaluation (13 Parcs)
- Coopération internationale (Uruguay, Mexique, Guinée ...)
- Communication : magazine Parcs, site internet, espaces collaboratifs...
- Universités d'été
- Structure de gestion

Biodiversité et gestion de l'espace

- Suivi des politiques nationales (Plan biodiversité, TEN, Plan nationaux, CAP, CNB ...)
- Capitaliser, transmettre, conseiller, échanger, débattre

Economie et tourisme

- Suivi des politiques nationales
- Capitaliser, transmettre, conseiller, échanger, débattre
- Economie et biodiversité
- Fabriques à projets, innover à la campagne
- Destination Parcs

Agriculture et forêt

- Capitaliser, transmettre, conseiller, échanger, débattre
- Forêt et économie du bois (note stratégique, sylvotrophées, stabiliser le fonctionnement de la commission)
- Agroécologie (être force de proposition pour la PAC)
- Transition alimentaire et venaison

Marque commerciale « Valeurs Parc naturel régional »

- Appui aux Parcs (mise en œuvre, marketing...)
- Mise en œuvre du plan marketing national
- Stabiliser les évènements nationaux

Urbanisme, paysage, climat, énergie

- Adaptation climat et énergie (pollution lumineuse, mobilité, adaptation)
- Ecoquartiers, écorénovation et écomatériaux
- Urbanisme
- Ateliers « Hors les murs »
- Université populaire
- Paysage

Vie culturelle, social et éducation

- Partager l'action culturelle dans les Parcs
- Résidences d'artistes
- Le livre et la lecture comme lien social
- Animer le réseau d'éducation

Les projets transversaux :

- Le bien-être et la qualité de vie
- L'alimentation et la santé
- Participation des citoyens
- Valorisation des produits
- Atelier « Hors les murs » et Université populaire de l'aménagement du paysage et de l'urbanisme
- L'adaptation au changement climatique
- La relation urbain-rural
- Vers une nouvelle structure de gestion des Parcs

Le Président soumet au vote le programme d'activités 2019.

L'Assemblée générale approuve le programme d'activités 2019 à l'unanimité

10) Approbation du budget prévisionnel 2019 présenté par Paul Raoult, vice président, chargé des finances

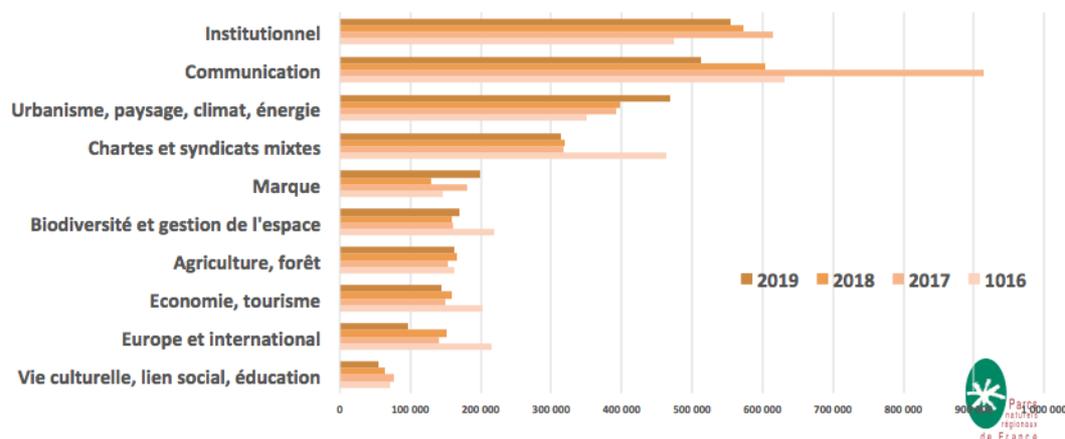
Le budget prévisionnel 2019 est de 2 676 497 €. Il est en baisse de 43 000 € par rapport à celui de 2018.



Il a été préparé par l'équipe de la Fédération sur la base du programme d'activité de chaque Commission, puis examiné par le Bureau du 1^{er} mars 2019.

1. Affectation du budget à l'activité de la Fédération

L'activité prévisionnelle 2019 est répartie sur 43 actions regroupées selon les grands thèmes des Commissions :



Les principaux domaines d'activités restent l'activité institutionnelle et la communication. Les autres secteurs d'activités connaissent quelques inflexions en fonction notamment des subventions qui leurs sont liés.

2. Les recettes

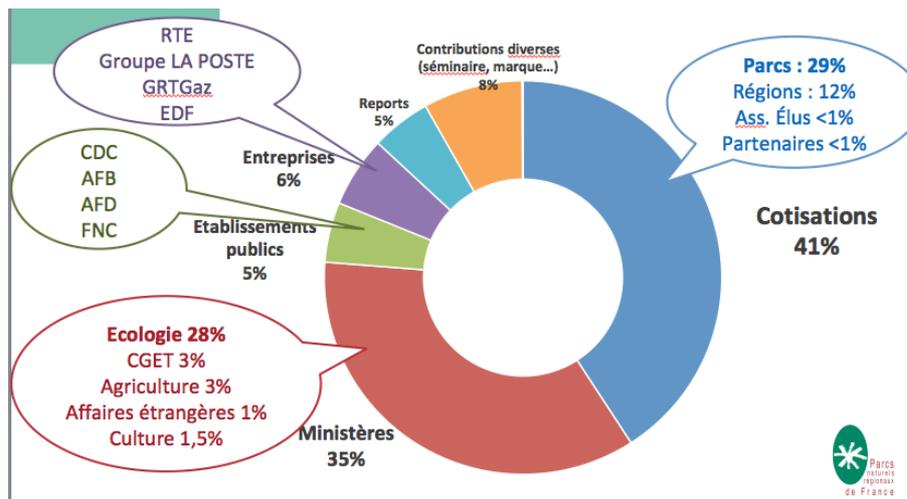
Le budget a été élaboré sur la base des **cotisations** et de **17 conventions** de partenariats financiers.

Les **cotisations** n'ont pas été augmentées depuis 2010. Les sujets sensibles sont cependant nombreux et la Fédération doit renforcer son expertise et sa présence auprès du Gouvernement, du Parlement, ou de nos partenaires pour que l'action des Parcs soit reconnue, et que les évolutions législatives et réglementaires ne viennent pas l'amputer. Il est proposé une évolution de la cotisation de chacun des quatre collèges de **+ 3,58%**, ce qui représente :

- Pour le collège des parcs : + 26 500€ (soit + 500 € par Parc)
- Pour le collège des régions : + 10 846 € (soit + 209 € par Parc situé sur le territoire régional)
- Pour le collège des partenaires : + 225,50 € (soit + 12,50 et 16,50)

Ce qui donne les montant suivants :

- collège 1 (Parcs) : 766 791 €
- collège 2 (Régions) : 319 832 €
- collège 3 (Associations d'élus) : 483 € par organisme
- collège 4 (Partenaires) : 6 524 €



- **Les cotisations** des 4 collèges représentent 1 093 630 € soit 41% des recettes prévisionnelles.
- **Les subventions des ministères ou des organismes publics** représentent 40% des recettes prévisionnelles (soit 1 079 362 €) dont 748 000 € du ministère de l'environnement. Elles sont en cours de discussion. S'ajoutent des reports pour 98 000 € sur des opérations subventionnées en 2018 et non terminées.
- **Les contributions des entreprises** : GRTGaz, RTE, EDF et le Groupe La Poste représentent 6% des recettes prévisionnelles soit 155 000 €.
- **Les contributions spécifiques** sont estimées à
 - pour les séminaire à 97 000 €
 - pour la marque « Valeurs Parc naturel régional » : 1900 € par Parc, soit au total 100 700€
 - pour le logiciel EVA à 1000 € pour les Parcs nationaux, soit au total 11 000 €

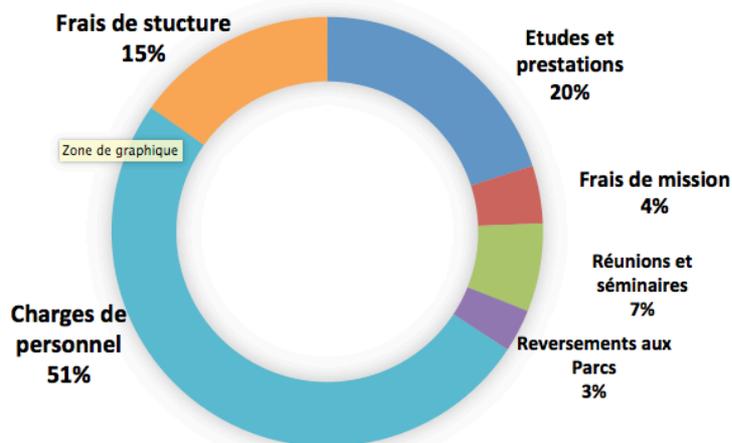
3. Les dépenses

Les **salaires, taxes et charges liées au personnel et aux indemnités et rémunération du Président et 1^{er} Vice président** représentent 52 % des dépenses. L'effectif est de 19 personnes, avec 16 CDI, 1 CDD et 3 détachements de la Fonction publique territoriale.

Les autres postes les plus importants sont les dépenses en **études et prestations** pour 18%.

Les dépenses liées aux frais de réunions et aux séminaires représentent 7% et les missions des élus et de l'équipe de la Fédération 4%.

Les **versements aux Parcs et partenaires** permettent de compléter l'action de la Fédération, dans le cadre de partenariats de mission ou de services, sur différents sujets et représentent 85 000 €.



En conclusion

Le budget 2019 permet de maintenir un fort niveau d'ambition grâce à votre engagement et au maintien des partenariats financiers dans un contexte de tensions financières.

- Les bases de calcul des cotisations des collèges des 4 collèges sont ré-évaluées de +3,58 %.

Le Président justifie cette augmentation dont la dernière date de 2010, pour développer des actions, destination tourisme dans les Parcs, et le lobbying auprès des parlementaires, L'augmentation représente environ 500 euros par Parc.

Agnès Lanthier tient à alerter sur les difficultés financières des Parcs franciliens, la Région Ile de France demande une baisse dans les frais de structure de l'ordre de 10%. De 2014 à 2019, le Parc du Vexin a perdu plus de 10 agents.

Sophie Bringuy alerte sur l'augmentation des cotisations des Régions même si elle semble assez « symbolique », la crainte que cela pourrait être utilisé comme prétexte pour les Régions pour ne plus adhérer à la Fédération. Il serait dommage de perdre plus que ce qu'il y a à gagner.

Le Président rappelle que toutes les Régions adhèrent à la Fédération depuis 2016. Beaucoup de choses sont demandées à la Fédération, cette augmentation lui semble justifiée.

C/ Délibération

Le Président soumet au vote le budget prévisionnel de 2 676 497 € établi sur les bases suivantes :

- Les bases de calcul des cotisations des collèges des 4 collèges sont ré-évaluées de +3,58 %.
 - Collège 1 (PNR) : 766 791 €
 - Collège 2 (Régions) : 6 035 € / région x nb. parcs
 - Collège 3 (Ass. élus) : 483 € / membre
 - Collège 4 (Partenaires) : 350€ / association et 483 € / établissements publics
- La cotisation spécifique EVA pour les Parcs nationaux est de 1000 € par Parc (pas d'augmentation).

- La contribution spécifique pour le déploiement du plan marketing de la marque « Valeurs Parc naturel régional » est de 1900 € par Parc
- L'engagement des partenariats pour conduire le programme d'activité

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** clôt la séance en remerciant les membres de l'Assemblée général et en renouvelant la confiance qu'il a dans les Parcs. Il a entendu la volonté des uns et des autres s'exprimer en espérant que cela se traduise par des moyens budgétaires pour que les paroles soient en adéquation avec les actions.

Table ronde : **Regards croisés sur les Parcs naturels régionaux** : Quelle place pour les Parcs naturels régionaux dans les politiques territoriales ?

en présence de :

Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie

Sophie Duval-Huwart, Directrice du développement des capacités des territoires au CGET

Paul Delduc, Directeur de l'aménagement, du logement et de la nature au Ministère de la transition écologique et solidaire

Michael Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Introduction de la Table ronde par **Eric Brua**, directeur

Il remercie les intervenants d'être présents.

Il leur demande d'apporter leurs regards sur le contexte actuel avec l'émergence de revendications dans le monde rural notamment avec beaucoup d'actualités concernant les dispositifs, les mesures et aussi l'organisation des politiques publiques sur ces territoires.

Les 53 Parcs couvrent largement la diversité de la ruralité française et connaissent bien les contraintes qui pèsent sur ces territoires qui peuvent parfois entraîner un sentiment de marginalisation. Ils savent également que sur ces territoires se trouve une partie des réponses aux transitions qui nous font face, écologique, énergétique, alimentaire, agricole.

Quel rôle les 53 Parcs naturels régionaux peuvent jouer dans ce contexte et pour favoriser cette transition ?

« Madame Delga, vous êtes présidente de la Région Occitanie, vous avez été Députée de la Haute Garonne, vous avez intégré le Gouvernement en 2014 comme Secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, et vous avez été élue Maire de Martres-Tolosane.

Quelle analyse faites-vous des revendications qui ont lieu en ce moment, quelles sont les conditions pour faire des transitions un ciment social et non un rejet, les Parcs peuvent-ils inspirer le reste du territoire national ? »

Carole Delga : Bonjour à toutes et à tous, par rapport aux contestations que l'on entend chez nos concitoyens, il y a un sentiment de déclassement, une population qui est en souffrance, même si des gilets jaunes ont été infiltrés ces dernières semaines par les extrêmes.

Les gilets jaunes, ce sont beaucoup de travailleurs pauvres, mères isolées, retraités ... le message qu'ils ont fait passer est qu'ils ne se sentaient pas pleinement inclus dans la République avec un fort sentiment d'injustice fiscale, ils demandaient à être plus souvent associés à la démocratie.

C'est sur cette démocratie continue, terme assez joli, qu'il faut travailler. Le Gouvernement a fait une synthèse, le Président de la République va apporter dans quelques jours des réponses. Mais tout le monde doit être acteur, ce que je défends en tant que Présidente de la Région Occitanie c'est la république des territoires pour renforcer la république une et indivisible.

Au 21^e siècle nous avons une maturité politique où nous devons réorganiser nos institutions, notre mode de fonctionnement, notre modèle de développement à partir des territoires.

Les Parcs naturels régionaux y ont vraiment toute leur part car cette question d'associer des populations, cette démocratie continue et participative, dans les Parcs, nous avons beaucoup d'exemples où cela a été mis en œuvre. En effet, les Parcs peuvent donner cet exemple de territoires qui prennent en charge leur destin et que c'est à partir des ressources

locales qu'on construit un modèle de développement. Les Parcs naturels régionaux, c'est tout l'inverse d'un modèle centralisé, on est conscient de ces atouts et il faut travailler ensemble pour les valoriser. Dans cette crise de confiance qui est le premier déficit en France, et c'est un vrai sujet car sans cette confiance dans l'avenir, le socle républicain est fragilisé.

Nous devons être à l'écoute des territoires, savoir créer de la valeur, de l'emploi à partir des ressources naturelles parce que cela permet de donner de la fierté. Dans le cadre du modèle de développement des Parcs naturels régionaux, cela se construit à partir des spécificités territoriales.

En région Occitanie, nous nous appuyons fortement sur les Parcs, nous contractualisons avec des objectifs et des aides de la Région et ce que nous souhaitons, c'est qu'il y ait une force de proposition. Je suis contre le jacobinisme mais ce n'est pas pour le recréer à l'échelle régionale. Au niveau de la région Occitanie, on prend en compte l'avis des territoires, il faut permettre à chacun d'être acteur de sa destinée et ainsi construire un nouveau modèle de développement.

Un sujet majeur, l'urgence climatique dont tout le monde en est conscient, le modèle de développement du 20^e siècle ne peut plus continuer au 21^e siècle. Nous ne pouvons pas consommer de la même manière les terres agricoles ni consommer autant d'énergie.

La grande cause nationale en Occitanie en 2018-2019 c'est l'alimentation.

Il faut aussi avoir un revenu décent pour nos agriculteurs et aller vers l'agro écologie. On doit s'inspirer du modèle des Parcs pour expliquer que dans chaque territoire il y a des spécificités, des vocations différentes. Le Parc des Causses du Quercy a des atouts différents du Parc des Pyrénées Ariégeoises ou Catalanes.

Il faut avoir une agilité, une plasticité essentielle, la France ne retrouvera la croissance économique mais aussi la force de l'humanité que si nous avons vraiment cette capacité à reconnaître les talents des territoires et avoir un nouveau modèle de développement qui permet de concilier l'économie, l'environnement, le développement culturel...

L'Etat a toujours été très présent, mais je pense qu'aujourd'hui, il faut un nouvel acte de décentralisation et nous devons nous inspirer de ces territoires de projets que sont les Parcs naturels régionaux parce qu'ils sont dans le réel où on sait concilier différentes énergies et où on peut créer de l'emploi sur place non délocalisable, avec un modèle de développement plus vertueux. Etre dans la valeur ajoutée et partagée.

Eric Brua : Les Parcs sont précurseurs, malgré cela, ils se battent tous les jours pour que leur projet soit reconnu et qu'il y ait de l'ingénierie sur leur territoire. La décentralisation sur le territoire doit sans doute aussi gagner en maturité.

Monsieur Delduc, nous en sommes à la synthèse du grand débat avec un temps spécifique à Gréoux les Bains sur l'écologie, j'imagine que vous avez eu accès à quelques conclusions du grand débat, vous pourrez peut-être nous livrer quelques « scoops » ...

Vous connaissez bien les Parcs naturels régionaux, leur singularité, l'équilibre fragile qui réside dans ce projet de territoire. Pouvez-vous nous dire quelques mots sur la perception du rôle que pourraient jouer les Parcs dans les années à venir.

Paul Delduc : Bonjour à tous, bien sur les Parcs ont un rôle à jouer, la Présidente de la Région Occitanie l'a très bien dit. Différentes institutions ont analysé avec des méthodes différentes suivant les cas de figure toutes les remontées du grand débat. Il y avait 3 grandes méthodes, un traitement avec pas mal d'intelligence artificielle et de croisement de mots sur

les contributions en ligne sur la plate-forme collaborative et un traitement automatisé des contributions déposées en mairie ou par mail.

Et enfin des conférences avec des citoyens tirés au sort. Toutes les synthèses ont été mises en ligne.

Il y a beaucoup d'inquiétude, de critiques, de perte de confiance et un certain nombre de propositions. Beaucoup portent sur la proximité avec la personne publique.

La France est une démocratie et il faut de la participation.

Le sujet de l'urgence climatique revient souvent bien que tous les moyens ne soient pas les bienvenus.

La partie la plus importante est d'avoir des projets, les Parcs sont dans le cœur d'une façon de fonctionner et dans un état d'esprit voulu par les citoyens.

Le chemin choisi par les Parcs naturels régionaux répond à ces critiques même si les Parcs ce n'est pas toute la France.

Eric Brua : Madame Duval-Huwart, je me demande si au sein du CGET, vous aviez détecté cette montée en puissance des revendications de cette ruralité qui se sent parfois marginalisée ? vous êtes aussi à l'initiative de la politique nationale qui doit servir à résorber ces fractures, pouvez-vous nous dire quelques mots sur la manière dont le CGET appréhende ce contexte ?

Sophie Duval-Huwart : Bonjour, les relations entre le CGET, DATAR et les Parcs sont anciennes. On est en contact quotidien avec les territoires et on n'a pas tellement été surpris par ce qui s'est passé. La violence a surpris tout le monde mais la fracture territoriale ne nous a pas surpris. Le besoin que certaines politiques publiques travaillent mieux avec les territoires ne nous a pas surpris. Avec l'émergence des grandes métropoles, on se rend compte aussi que les pôles métropolitains n'ont pas permis de soutenir les territoires. Les territoires ruraux ont pâti de métropolisation plus que d'en avoir profité. On voit un appauvrissement des territoires ruraux. Ces phénomènes avaient été observés et on sentait venir le besoin de donner plus à ces territoires.

L'autre rôle du CGET c'est aussi un rôle de vigie interministérielle dans de grandes réunions où les arbitrages sont pris et on se rendait compte que la question territoriale avait du mal à prendre dans plusieurs ministères et on ne peut que constater qu'aujourd'hui, c'est complètement l'inverse.

Le mouvement de ces derniers mois aura fait prendre conscience de cette fracture territoriale et de la nécessité de faire des choses réellement pour ces territoires qui en ont besoin. Si on n'engage pas une action positive pour ces territoires, on n'arrivera pas à rééquilibrer les choses.

Les Parcs constituent un maillage particulièrement dense et intéressant avec une habitude de travail locale avec l'émergence de la demande des maires d'être pris de nouveau en considération face au mouvement des intercommunalités et des grandes régions. Il faut leur redonner les moyens de porter des projets car les Parcs sont des structures porteuses de projets et sont aussi pleinement acteurs. Les Parcs peuvent aussi accompagner les maires grâce à leur capacité de faire émerger des projets.

Je rebondis aussi sur ce que disait Paul Delduc, c'est qu'une des grandes leçons que l'on tire de ces derniers mois, c'est la transition énergétique où l'on voit que c'est une question générationnelle. Il faut écouter cette jeunesse et la démocratie participative, où l'on voit le besoin d'être associé aux décisions. Il faut consulter les citoyens en amont.

Eric Brua : Michaël Weber, vous êtes Président de la Fédération et vous êtes aussi maire d'une commune rurale, comment percevez-vous le lien que peut avoir le maire avec ses habitants et surtout le réseau des Parcs, qui à votre initiative, a fait une contribution au grand

débat basée sur notre expérience et le regard que l'on porte sur le challenge qui est face à nous.

Michaël Weber : Je suis sur un territoire plutôt rural et en y réfléchissant, ce qui m'inquiète le plus c'est la double fracture. A la fois une fracture territoriale et une fracture sociale et générationnelle. Les plus jeunes, collégiens, lycéens qui actuellement manifestent dans la rue, sont en totale opposition avec ceux qui considèrent qu'il n'y a rien à faire ou qui ne comprennent pas les enjeux qui s'imposent à nous demain. L'ensemble de ces fractures est inquiétant. Les Parcs naturels régionaux ont toujours été dans la situation de territoires en marge avec des thématiques de développement local, la mobilité. Ce qui est fait depuis 50 ans est aujourd'hui validé, cela suppose aussi un regard bienveillant des acteurs publics sur les Parcs même si les moyens ne suivent pas toujours ...

Au regard de ce que j'ai entendu dans ma commune chez les gilets jaunes : ils sont pour la taxe carbone mais s'acheter un véhicule électrique est trop cher ... ils aimeraient avoir accès à l'alimentation bio mais c'est trop cher ... ils veulent rénover leur bâti ancien mais n'en ont pas les moyens ...

Le sentiment que l'on donne, c'est d'accentuer une forme d'inégalité sociale face aux enjeux liés à la transition énergétique.

Le Bureau de la Fédération a eu un débat et a fait une contribution. Voici quelques éléments :

- D'abord se dire que la transition écologique doit profiter au monde rural. Quand on parle d'énergie renouvelable, d'agro écologie, de gestion forestière, d'alimentation, c'est dans nos territoires que l'on va pouvoir développer des politiques de façon transversale avec notre ingénierie. Aujourd'hui, on a trop le sentiment que notre engagement, notre capacité d'innovation profitent à d'autres et qu'il n'y a pas de retour d'investissement, pas de reconnaissance. Si l'on veut recréer de l'égalité, une forme de confiance entre les métropoles et les territoires ruraux, on doit reconnaître ce que ces territoires apportent sur l'ensemble de nos territoires.
- La rénovation du bâti ancien : on constate 3 millions de logements vacants en France, beaucoup dans les centres urbains et beaucoup en milieu rural, si on arrive à apporter des réponses sur l'attractivité des territoires ruraux, sur la mobilité, sur le numérique, sur l'accès à la culture, c'est un moyen de rendre ces territoires attractifs et on pourrait loger 6 millions de personnes dans ces logements vacants. C'est une opportunité pour les territoires ruraux et les Parcs sont bien dans le sujet. C'est aussi une attractivité touristique.

Eric Brua : Merci, les Parcs ont des réponses à apporter au défi national. Les Parcs ont muri avec la décentralisation, ils ont évolué avec elle dans un environnement où l'action publique est remaniée en permanence. On rentre dans l'aire de la contractualisation avec une forte attractivité du label, on a diverses politiques qui se mettent en place, et systématiquement, les Parcs ont du mal à être fléchés dedans. On ne comprend pas pourquoi.

La charte de Parc est l'un des projets de territoires le plus abouti aujourd'hui. Madame Delga, vous êtes présidente d'une Région avec 7 Parcs et 3 en projet, notamment celui de Comminges dont vous êtes présidente, quelle vision avez-vous de la place des Parcs en tant qu'outils dans les politiques publiques dans l'aménagement de votre région ?

Carole Delga : Comme je le disais précédemment, nous faisons en sorte de développer des Parcs naturels régionaux sur notre territoire. Je pense qu'il faut à travers ces contractualisations avoir une capacité d'adaptation et quand parfois j'entends le portrait qu'on peut faire de ces grandes régions qui ont été fusionnées et qui se sont éloignés du citoyen, je trouve cela injuste et un peu tronqué. Chaque région s'organise comme elle le

souhaite et certaines ont pris à bras le corps cette question de la proximité et de l'adaptabilité des politiques. La Région Occitanie est la région qui a le plus de départements et je prends en compte cette territorialisation forte. Nous avons au moins une maison de la région par département afin d'être dans la proximité et l'efficacité. Les entreprises peuvent rencontrer les agents de développement économique de la région pour leurs projets. C'est également la question des transports, de l'emploi, la formation et de l'orientation car la Région Occitanie a le plus fort taux démographique. Il faut créer 22 000 emplois chaque année pour que le chômage n'augmente pas.

Avec les Parcs, il faut afficher la prééminence par rapport à d'autres formes de coopération. C'est la Région contractualisée avec toutes les structures de projet (PETR, Pays et PNR). Quand il y a des chevauchements sur les territoires, nous donnons la primeur au Parc naturel régional. Sur l'Aubrac, cela a créé quelques crispations mais cette règle est connue et se fait dans la transparence. Les PETR viennent en compléments des politiques initiées avec le Parc.

Maintenant il faut partager l'avenir de l'Occitanie 2040, il y a deux enjeux, un d'aller vers une démétropolisation car on ne peut pas continuer à avoir une concentration urbaine comme cela existe, car on en voit tous les effets négatifs et il faut un nouveau modèle de développement. Cela veut dire avoir une transition énergétique et écologique et consommer moins d'énergie. Le Parc de la Narbonnaise en Méditerranée accompagne des familles pour consommer moins d'eau, d'électricité et mobiliser tout un territoire. C'est la question de la méthanisation avec le Parc du Haut Languedoc, les éco barri dans le Parc des Causses du Quercy... il faut reconquérir les logements vacants, les friches urbaines et commerciales.

Le foncier est à reconstruire complètement mais il y a un problème de portage de la part des intercommunalités. L'agence régionale de construction peut avoir ce portage sur la réhabilitation du bâti, des espaces verts. Les produits marqués par les Parcs aident vraiment à signaler des produits localement.

Sur le bâti du Parc des Pyrénées Ariégeoises, j'ai une pensée pour André Rouch, la première fois que je l'ai rencontré, c'était sur la question de la réouverture de carrières d'ardoises pour les réutiliser en couvrant le bâti au lieu des affreuses toiles ondulées. On peut maintenant créer des labels comme le granit de Bretagne... dans la commande publique on peut mettre une indication géographique en tant que ressources.

On a mis en place un dispositif : « la région est à vous », deux ou trois conseillers régionaux vont sur un marché, dans un hall de gare, demandent aux gens ce qu'ils veulent dire à la Région. Il faut aller vers les gens, donner la parole à ceux qui ne la prennent pas. Ce n'est pas les mêmes qui ont contribué au grand débat.

Dans les Parcs naturels régionaux, ce type de dispositif a été mis en place. La démocratie participative régénère la démocratie représentative.

Ce mouvement est une chance et les Parcs ont un temps d'avance.

Eric Brua : Monsieur Delduc, concernant les propos de la Présidente, ce sont des choses que l'on vit au quotidien en nous appuyant sur notre capacité à innover.

On est dans une période où les dispositifs, notamment sur les questions d'écologie, lutte contre l'érosion de la biodiversité, nécessitent d'être généralisés. On a bien senti la recherche du principe de cohérence de la part du législateur. Malgré tout on est obligés de se battre pour maintenir cette cohérence en vertu notamment de la qualité de la charte et du diagnostic sur lequel elle repose. Comment voyez-vous les choses dans l'avenir par rapport à la généralisation des dispositifs qui se mettent en place à l'échelle nationale ?

Paul Delduc : beaucoup de choses ont bougé, il nous est arrivé par moment de batailler sur prééminence voulue de certains dispositifs sur d'autres. Il y a eu la tentation de rendre les chartes de Parcs moins opposables, il n'y a pas si longtemps ...

Dans tous les cas, il y a toujours eu une force de rappel suffisante par la vertu des Parcs. Les Parcs sont connus des législateurs ...

Malgré tout, les PETR, Gemapi, les évolutions récentes, il faut faire valoir la plus value des structures anciennes comme les Parcs ... il n'y a pas de remise en question de la part de l'exécutif.

Il y a eu une bonne collaboration entre les Parcs et Grands sites de France. Je peux comprendre qu'il y ait de l'inquiétude mais quand je vois l'attrait que représente le label puisqu'il y a tellement de territoires qui ont envie de rentrer dans cette dynamique avec la difficulté de l'obtenir vu l'exigence forte, on peut se dire que l'outil est inoxydable. Il y a eu des hauts et des bas, des labels ont été perdus et/ou seront reconquis et tout ça, c'est normal.

Il ne faut pas que la France soit couverte de Parcs, on attend des Parcs une exigence particulière avec une capacité d'innovation.

C'est un système vivant qui s'adapte. Du côté du ministère, on est toujours partant pour accompagner les Parcs dans les adaptations nécessaires.

Eric Brua : Merci beaucoup, beau message pour nous. Madame Duval-Huwart, qu'attendez-vous des Parcs dans ces différents dispositifs ? (agence nationale de cohésion des territoires, petites centralités)

Sophie Duval-Huwart : Je vais rappeler des éléments de contexte : nous sommes effectivement engagé dans la transformation du CGET en agence nationale de cohésion des territoires qui va intégrer aussi l'agence du numérique et l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux (Epareca). On espère que la loi sera votée avant l'été et que l'agence sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2020. Autour de cette agence, on va travailler de manière privilégiée avec les opérateurs que sont l'ADEME, l'ANAH et la Caisse des Dépôts. Cette modification institutionnelle va modifier aussi notre manière d'agir et de travailler avec les territoires. L'agence conduira des contrats de cohésion. Il ne faut pas y voir de nouveaux contrats mais une nouvelle manière de contractualiser. On pose aujourd'hui le cadre de cette nouvelle manière de travailler avec les territoires. La contractualisation va remplacer les appels à projets ce qui est préférable et plus vertueux.

On évolue aussi sur la contractualisation dans le cadre de la création de l'agence, entre une contractualisation très descendante, et des contrats plus partenariaux.

Les contrats ne doivent pas se ressembler d'un territoire à l'autre. Ces maquettes doivent aussi correspondre aux projets des collectivités comme les Régions. Les outils de l'État de demain doivent mieux s'adapter aux priorités définies par les Régions et les collectivités.

La nouvelle génération des contrats de ruralité devra être différente et devra s'adapter à un nouveau contexte. Il faudra aussi corriger un certain nombre d'erreurs de la première génération et notamment le travail partenarial avec des entités dont les Parcs. Il est vrai qu'en plus du contexte lié à la baisse des dotations, on reconnaît que ce n'était pas forcément cohérent de tout confier aux PETR. L'agence devrait encore faire mieux travailler les partenaires ensemble en évitant des conflits de territoires.

Echange avec la salle

?? : A la question, quelle place pour les PNR ? : je répondrais les territoires ruraux. Madame la Présidente, je vous ai vu la semaine dernière et je salue la cohérence de vos propos quand vous parlez auprès des maires ruraux et des PNR, on voit bien que la politique qui est menée dans les territoires ruraux et dans les PNR ; c'est la même chose. Je m'adresse

aux services de l'Etat en disant que c'est la 2^e fois consécutive que j'entends parler de démétropolisation, je note aussi que les maires sont replacés au centre du débat, je m'en félicite. Tout ce qu'on demande c'est un contrat de confiance plutôt qu'un contrat territorialisé. Les PNR, depuis longtemps ont montré qu'ils étaient capables d'aménager le territoire et d'avoir des idées novatrices, on demande simplement de nous faire confiance. Ne nous mettez pas de bâtons dans les roues.

André Crocq : j'ai une question de compréhension pour Madame Duval-Huwart, j'avais cru comprendre que la dynamique territoriale était plus compliquée que ce que vous disiez et que notamment vos documents attestaient parfois de l'inverse. Des territoires métropolitains qui dégagent de la richesse et la redistribuent et à l'inverse des territoires urbains ou métropolitains qui ont plus de difficulté à redistribuer. Je lisais aussi qu'il ne faut pas oublier que ce sont les territoires urbains qui accueillent des populations les plus défavorisées. Historiquement les politiques de la ville avaient pris en compte ces idées. Je veux vérifier si on a des données plus récentes et s'il faut revoir cette analyse ?

Daniel Vialelle : je m'adresse à Madame Duval-Huwart, vous avez souligné les erreurs faites, mais allez-vous continuer à en faire ? Les contrats sont souvent compliqués à mettre en œuvre. Il nous faut des choses basiques que l'on peut mettre en œuvre. Il n'y a aucune politique de décentralisation, aura-t-on un jour avec un véritable dialogue avec les Parcs et les territoires ruraux ?

Carole Delga : par rapport à la question de la pauvreté, je rappelle quand même que le département le plus pauvre de France, c'est la Seine-Saint-Denis, le 2^e c'est l'Aude. Le 4^e, c'est les Pyrénées Orientales. La pauvreté n'est pas que dans les territoires urbains, elle est présente partout. Il ne faut pas la mésestimer dans les territoires ruraux. Sur la question de la déconcentration ; je cite un exemple : sur les Pyrénées : nous avons 3 agences de développement différentes, elles sont basées les 3 à Toulouse ! Je leur dis qu'on va les mettre dans les Pyrénées, eh bien, il a fallu que je fasse preuve d'autorité pour cela. Parfois, nous-mêmes, nous devons nous appliquer des règles et être exemplaires.

Paul Delduc : dans mon champ, il n'y a plus rien qui est concentré. Les dernières décisions qui restaient concentrées, notamment les travaux en sites classés, vont être déconcentrés d'ici le mois de juin au niveau départemental. Je reviens sur « mettre des bâtons dans les roues », je ne sais pas exactement ce qu'il y a derrière. Je pense qu'on est assez présent dans l'accompagnement des Parcs quand il y a besoin. D'une certaine façon, dans l'accompagnement dans l'ingénierie dans les territoires, on essaie de développer certaines choses, en finançant des accompagnements par des organismes ... c'est une priorité qui a été fixée à la fois par le Président de la République et par le Premier Ministre.

Eric Brua : Autant on dénonce des périodes où les arbitrages sont difficiles pour les Parcs, autant on a salué l'arbitrage récent du Ministère concernant la question des financements aux Parcs naturels régionaux, ce qui n'a pas du être facile vu le contexte et la période. On a bien noté le ciblage et le soutien aux PNR. On vous en remercie.

Sophie Duval-Huwart : concernant la déconcentration, nous n'avons pas du tout de services déconcentrés par contre 97% de nos financements sont déconcentrés. Je pense qu'on est assez vertueux au Gouvernement et ensuite ce sont les Préfets qui sont nos interlocuteurs. Concernant les questions des dynamiques territoriales, j'ai bien noté, les grandes lignes sont bien celles-ci et je les confirme. Il y a toujours des différences territoriales, par exemple la métropole toulousaine, des territoires profitent du rayonnement de la métropole

toulousaine mais d'autres territoires même limitrophes décrochent. Ces phénomènes sont constants. Ce sont de grands débats mais il faut aussi passer à d'autres sujets. Aujourd'hui le sujet qui mobilise le Gouvernement c'est le soutien aux communes de la maille en dessous. On ne peut pas laisser s'appauvrir les villes moyennes, ça faisait plus de 40 ans qu'il n'y avait pas eu de politique active sur ce point.

Le CGET essaie toute la journée d'enlever « des bâtons qui sont dans les roues ». Merci de nous indiquer vos difficultés.

Concernant les cœurs de bourgs, dans les communes entre 5000 et 10 000 habitants, on s'est rendu compte qu'il y avait aussi besoin d'un accompagnement renforcé mais qui sera différent de l'accompagnement pour les cœurs de villes. On travaille notamment en matière d'ingénierie en partenariat avec la Caisse des dépôts, le ministère et l'Anah.

Eric Mèle : nous sommes en train de mettre en place un CTE sur notre territoire et nous avons d'énormes difficultés à faire admettre à l'ensemble de la population de pouvoir adhérer à ce contrat pour une seule raison ; vous avez préféré faire signer ce contrat de transition écologique avec une EPCI et le préfet nous incite à faire un comité syndical pour pouvoir intégrer un Parc pour qu'il soit partenaire et tous les adhérents du comité syndical en grande partie sont contre, pourquoi ? ce CTE aurait du être signé par le Parc et c'était les EPCI qui devaient être partenaires et là on nous dit que c'est la ville qui signe ce contrat et que c'est le Parc qui en devient partenaire ...

C'est une incompréhension totale et c'est dommage.

Catherine Marlas : Monsieur Delduc, je veux revenir sur le fait que vous étiez ravi de la double gouvernance, Région/Etat et nous aussi. Vous avez dit après qu'il y avait le risque d'être happé par la nouveauté sans tenir compte de ce qui existe déjà. Pourtant nous passons notre temps à être sortis par la porte et on revient par la fenêtre ... c'est un sentiment partagé et on nous demande d'apposer nos signatures au bas de contrats etc ... On est juste la caution de quelque chose. On a toute notre légitimité, les communes s'y retrouvent très bien. Les EPCI ont trouvé un lieu d'expression.

Il faudrait que vous fassiez l'évaluation de la réalité du partenariat dans les contrats de ruralité qui existent déjà avant d'en sortir un autre.

Il est important que vous soyez les garants du jeu collectif avec un vrai projet de territoire en tenant compte des compétences.

Michaël Weber : on pourrait traduire ces deux dernières interventions par un sentiment qu'on ne nous fait pas confiance. Les TEPCV portés par les Parcs sont ceux qui ont le mieux réussi. Les pôles d'excellence ruraux sont arrivés à terme avec les Parcs. Ce sentiment qu'on nous reconnaît mais avec un manque de confiance en même temps.

Philippe Connan : ce que disent Catherine Marlas et Eric Mèle est vrai, on ignore mon Parc mais on vient le chercher pour monter des dossiers quand on n'y arrive pas. Mon Parc est concerné par un CTE, un contrat de ruralité et un contrat ?? sur la Creuse.

Eric Mèle : le Parc a des difficultés à se positionner par rapport aux EPCI, si nous avions une confiance affirmée de l'Etat et aussi des agents des EPCI, ce serait plus simple.

Paul Delduc : en vous écoutant successivement, la question de la confiance, comme le dit Michaël Weber, on n'est pas l'Etat local. Comment faites-vous de l'entrisme auprès de vos Préfets ? qui sont les représentants de l'Etat au local. Le Préfet s'adapte aux priorités du territoire dont il a la charge. Comment faire pour que le Préfet vous identifie et vous voie comme un partenaire incontournable ? alors que l'EPCI c'est le partenaire « standard ». Le Parc n'est pas classique dans un environnement classique.

Alors comment faire pour que l'Etat local identifie bien les PNR comme un facilitateur et avec lesquels il faut travailler. Cela ne règlera pas forcément les cas que vous avez cités, mais est-ce si grave que ça ? ce n'est pas le Parc qui sera en haut de la liste même s'il a contribué au projet ? si les signataires sont les EPCI mais qu'on sait que le Parc est aussi partenaire, c'est bien aussi.

Jacques Bonnissieu : les Parcs ne sont pas bien identifiés dans la loi, notamment sur la question de l'eau, GEMAPI, qui est un millefeuille administratif complexe. Au niveau local un certain nombre de négociation peuvent se mener mais jamais dans une position où les Parcs sont bien identifiés au plan législatif. Il y a certainement des lacunes puisque dernièrement il était question de retirer l'opposabilité de l'avis des Parcs. Il serait souhaitable de mieux identifier les Parcs et vu qu'ils ne couvrent pas tout le territoire, cela ne peut pas être une règle pour tous.

Conclusion de la Table ronde

Michaël Weber : Beaucoup de questions n'ont pas été débattues durant cette Table ronde. Dans la loi biodiversité sur laquelle nous avons beaucoup travaillé, les Parcs ont été mis en avant.

Une question va s'ouvrir ces prochains mois : l'évolution vers un établissement public Parc naturel régional. Il faudra être exigeant, le réseau est mûr pour aller dans cette direction.

Au regard de ce que portent nos territoires, comment contribuer à une nouvelle forme de fiscalité valorisante pour les territoires ?